**Appel d’offres**

Subventions de microprojets

pour le renforcement du mouvement des radios associatives au Maroc

Dans le cadre du projet : "Renforcement des radios associatives au Maroc : Pour une communication citoyenne et de proximité"

Mis en œuvre par :

Le Portail de la société civile Maghreb-Machrek e-joussour / Le Forum des Alternatives Maroc

Soutenu par : L’Union Européenne

Le Portail E-JOUSSOUR de la société civile Maghreb-Machrek, programme du Forum des Alternatives Maroc (FMAS) lance en faveur des OSC, dans le cadre du projet susmentionné, 3 subventions pour microprojets visant à renforcer le mouvement des radios associatives au Maroc, en favorisant l'émergence de nouvelles radios associatives dédiées notamment aux jeunes.

* Les OSC devront faire parvenir à ejoussour@gmail.com, en copiant fmas@menara.ma, en un seul envoi mail, un dossier comprenant :
* La fiche de présentation de projet (cf.modèle ci-joint) dûment remplie;
* Les pièces administratives suivantes :
* Récépissé de l'association
* La liste des membres du bureau
* Le dernier rapport d'activités annuel

Les dossiers doivent êtes soumis au plus tard le 04/11/2016 (date de rigueur) ; Ci joints, les termes de référence et le formulaire de présentation du projet, relatifs au présent appel.

**Termes de référence :**

Subventions de microprojets

pour le renforcement du mouvement des radios associatives au Maroc

|  |  |
| --- | --- |
| Objet | 3 subventions pour microprojets, en vue de favoriser l'émergence de nouvelles radios associatives dédiées notamment aux jeunes. |
| Organisation | e-joussour/ Forum des Alternatives Maroc |
| Durée de l'appel à projets | Du 10/10/2016 au 30 /11/2016 |

**I. Contexte :**

Si la communauté internationale a reconnu, depuis des décennies, le pluralisme audiovisuel dans lequel coexistent trois systèmes médiatiques : le public-étatique, le privé-commercial et l’associatif-communautaire ; Et que chaque système est régi par une régulation spécifique et joue un rôle distinct dans le développement de la société de l’information et du savoir et apporte sa propre plus-value au développement économique, social et culturel de la société.

Le Maroc, quant à lui,  enregistre un retard significatif à ce niveau, par rapport au pluralisme et la démocratisation de son système audiovisuel. En effet, la réforme engagée en 2005, suite à l’adoption de la loi 77.03 sur la communication audiovisuelle, n’a pas débouché sur la pluralité escomptée : le paysage médiatique demeure restreint aux médias de service public et privé à caractère commercial. Les radios associatives ne sont pas reconnues par le législateur qui ne leur a pas accordé de statut juridique.

La société civile marocaine, forte des acquis de la constitution de 2011, milite pour remédier à cette carence. En effet, depuis 2011, à l'initiative du Fmas, prêt d'un millier d'associations implantées dans les 12 régions du Maroc, ont porté le plaidoyer[[1]](#footnote-1) pour la reconnaissance de ce tiers secteur médiatique, en capitalisant sur les initiatives antérieures en la matière notamment, la première conférence arabo-africaine de l’UNESCO et du gouvernement marocain sur les radios communautaires en 2007 à Rabat et le dialogue national sur les médias et la société qui a débuté en 2009.

C’est dans ce cadre, que plusieurs associations et réseaux, ont lancé des radios associatives[[2]](#footnote-2), sur le web, qui représentent une alternative face à l'interdiction d'émission sur les ondes hertziennes.

**II. Objectifs de l'appel à projets**

L'objectif du présent appel à projets, qui s'inscrit dans le cadre du projet «Renforcement des radios associatives : Pour une communication citoyenne et de proximité"[[3]](#footnote-3), est de favoriser l'émergence de nouvelles radios associatives dédiées notamment aux jeunes, en allouant 3 subventions pour soutenir 3 microprojets de radios opérées par des associations.

Lesdites subventions permettront aux associations bénéficiaires, suite à la décision émise par un jury indépendant, d'acquérir les équipements de bases nécessaires pour le lancement de leur radio associative, et d’organiser des séances de formation au profit de leurs membres bénévoles qui contribueront à l’animation du programme de la radio.

**III. Critères d'éligibilité**

Les organisations soutenues seront des organisations de la société civile, ainsi que les principales parties prenantes dans le développement du secteur des médias associatifs communautaires, y compris les associations professionnelles, les universités et les organismes de formation. L'appel à projets n’est pas ouvert à des candidatures individuelles. Les organisations qui peuvent présenter leurs demandes doivent être légalement enregistrées, sans but lucratif, et sans affiliation partisane ou religieuse.

**IV. Modalités de soumission des projets :**

Les OSC doivent fournir les documents suivants, en langue française ou arabe :

* La fiche de présentation du projet, ci-jointe, dûment remplie;
* Les pièces administratives suivantes :
* Récépissé de l'association
* Liste des membres du bureau
* Le dernier rapport d’activités annuel
* La date limite de soumission des offres est le 30/11/2016 **avant 23:59**, heure locale du Maroc. Veuillez soumettre le dossier de demande à : ejoussour@gmail.com et [fmas@menara.ma](mailto:fmas@menara.ma)
* Veuillez écrire la référence suivante dans l’objet de l’E-mail :«**MICROPROJETS RADIOS**»

\* Pour toute question à propos de ces lignes directrices, prière de contacter : ejoussour@gmail.com

**V. Évaluation et sélection des dossiers de candidatures :**

Au plus tard le 14 Décembre 2016, les OSC ayant postulé recevront une notification avec la décision finale, et les modalités de contractualisation le cas échéant.

PS : Les activités en relations avec les axes de travail du programme e-joussour et/ou du FMAS seront considérées comme un atout.

**Formulaire de présentation du projet :**

Subventions de microprojets

pour le renforcement du mouvement des radios associatives au Maroc

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **IDENTIFICATION DU PROJET** | | |
|  | **PORTEUR DU PROJET** |  |
|  | **COORDONNEES** |  |
|  | **TITRE DU PROJET** |  |
|  | **LIEU** |  |
|  | **DUREE TOTALE** |  |
|  | **COÛT TOTAL DU PROJET** |  |

|  |
| --- |
| **Présentation succincte du projet** |
| *Décrivez brièvement le contexte et les principales actions du projet (maximum ½ page)* |
| **Objectifs** |
| *Enumérez les objectifs généraux et spécifiques du projet en explicitant les thématiques fondamentales* |
| **Groupes cibles[[4]](#footnote-4)** |
| *Décrire les groupes cibles directs et indirects* |
| **Bénéficiaires finaux[[5]](#footnote-5)** |
| *Décrire les bénéficiaires finaux :* |
| **Résultats attendus** |
| *Décrire les résultats que produiront les activités programmées :* |
| **Activités principales** |
| *Détaillez les activités principales liées à la mise en œuvre de l'action :* |
| **Méthodologie de mise en œuvre** |
| *Décrivez la méthodologie de mise en oeuvre, en répondant aux questions suivantes:*  *- Les principaux moyens (humains et matériels) proposés pour la mise en œuvre du projet :*  *- Distinguez entre les besoins et les moyens mis à disposition par l'association :*  *-Décrivez la structure organisationnelle pour la mise en œuvre du projet :*  *- Joignez les Cvs de l'équipe opérationnelle en charge de l'exécution du projet :*   * *En cas de réalisation d’émission radios, présentez un déroulé d’une émission type du projet :*   *- Présentez un chronogramme indicatif des activités :* |
| **Capacité de gestion administrative et financière** |
| *L’association dispose-t-elle de personnel salarié, combien ?*  *L’association dispose t- elle de personnel financier et comptable ?*  *L’association dispose-t-elle d’un compte bancaire?*  *Indiquez le nombre moyen de projets gérés annuellement*.  *Indiquez le montant moyen des budgets gérés annuellement.*  *L’association dispose t- elle d’un local ?*  *L’association a-t-elle des volontaires ? combien ?* |
| **Valeur ajoutée** |
| *Décrivez la valeur ajoutée du projet au champ des radios associatives*  *Remplir le canevas budgétaire ci après, en ne dépassant pas le plafond de 40 000,00 Dh.*  *N.B. Les rubriques sont fixes mais les lignes budgétaires peuvent être modifiées* |
| **Budget prévisionnel** |
| |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Désignation** | **NU** | **PU** | **PT** | | **Rubrique 1 : Equipements** |  |  |  | | Equipement antenne Web radio (PC portable, table mixage, micro/casque, dictaphone, filage) |  |  |  | | Ligne fixe/Connexion internet |  |  |  | | **Rubrique 2 : Formation :** |  |  |  | | Restauration/transport membres / volontaires (10\*2groupes) |  |  |  | | **Rubrique 2 : Couverture/production programmes** |  |  |  | | Frais de déplacement volontaires |  |  |  | | Frais recharges GSM |  |  |  | | Frais consommables |  |  |  | | **Total des dépenses** |  |  | **40 000,00** | |

### Déclaration

 Je certifie que les informations contenues dans cette demande sont exactes et confirme que, si cette demande de subvention est acceptée, le projet sera réalisé comme décrit dans la demande.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** |  |
| **Signature** |  |
| **Fonction** |  |
| **Date** |  |

1. Une plateforme de plaidoyer, une étude et un projet de loi ont été élaborés. Plusieurs rencontres nationales et internationales organisées entre 2011 et 2015. Des rencontres avec la Haca/ Ministère de la communication/ Les deux chambres du parlement, etc. ) [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf. liste des antennes ejoussour (16) + liste webradios associatives au Maroc [↑](#footnote-ref-2)
3. Initié par le Portail de la société civile Maghreb-Machrek ejoussour, programme du Forum des Alternatives Maroc (FMAS) et cofinancé par l’Union Européenne, vise à contribuer, d'une part, au renforcement de la liberté d’expression et droit à la communication au Maroc à travers notamment le développement des radios communautaires. Et d'autre part, à promouvoir le dialogue interculturel et religieux au Maroc, pour lutter contre le discours de la radicalisation et de la haine. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l’objectif du projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d’un secteur en général. [↑](#footnote-ref-5)